



2012

Rapport annuel



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

L'INVESTISSEMENT
CITOYEN



Vaulx-en-Velin, le 19 avril 2013

Convocation des Actionnaires Commanditaires et de l'Associé Commandité unique en Assemblée Générale



IMPORTANT

Tout actionnaire peut prendre part à cette assemblée, ou s'y faire représenter par un autre actionnaire, son conjoint ou toute autre personne, ou bien voter sur le site Internet de la société ou par correspondance. Dans ce dernier cas, le formulaire de vote par correspondance et de procuration doit être retourné au plus tard trois jours avant la date de l'assemblée. Si l'assemblée ne pouvait valablement délibérer faute du quorum nécessaire, les formulaires reçus avant la première assemblée garderaient leur validité pour une seconde assemblée.

POURQUOI VOTER ?

Si vous ne pensez pas pouvoir participer à l'Assemblée Générale, il est important que vous exerciez **votre devoir d'actionnaire en votant sur le site Internet prévu à cet effet** ou en retournant le bulletin de vote par correspondance.

Afin de **faire vivre la démocratie** au sein de notre société, nous vous invitons à **exprimer votre choix** pour **chacune des résolutions** plutôt que de donner pouvoir au Président pour l'ensemble des résolutions.

INSCRIPTION

Si vous souhaitez participer à l'Assemblée Générale, nous vous remercions de vous inscrire sur le site Internet (www.energie-partagee.org) ou de retourner le bulletin de participation par courrier avant le 15 mai afin que nous puissions assurer l'intendance (accueil café, déjeuner).

ATTENTION

Pensez à venir avec votre bulletin de participation le jour de l'Assemblée; il facilitera votre identification. Si vous avez des pouvoirs d'autres personnes, pensez à les prendre avec vous.

Chers actionnaires,

Les actionnaires et associés de la SCA Énergie Partagée Investissement sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire.

Vendredi 24 mai 2013 à partir de 11 heures

(voir le programme et les conditions pratiques en fin de ce document)

ENSAM de Cluny

Rue Porte de Paris • 71250 Cluny

Pour la deuxième année consécutive, Énergie Partagée participe à l'organisation du Festival de la transition qui se tiendra du 24 au 26 mai 2013. Retrouvez la programmation complète du festival sur le site www.festival-transition.coop

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- **Rapport du Gérant**
- **Présentation des résultats de l'exercice**
- **Rapport du conseil de surveillance**
- **Rapport du commissaire aux comptes**
- **Temps d'échanges et de débat**
- **Vote des résolutions**
- **Levée de l'Assemblée**

Le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée figure dans les pages suivantes accompagné d'un Rapport Annuel qui présente les chiffres-clés ainsi qu'un bilan synthétique de l'activité de l'année 2012.

Outre les informations fournies dans les documents joints, les actionnaires peuvent également demander à recevoir les documents prévus par la loi (article R 225-83) ou venir les consulter au siège social (article R 225-89). Les différents rapports réglementaires cités dans ces articles de loi (rapports de Gestion, du Conseil de Surveillance, du Commissaire aux Comptes) ainsi que les comptes annuels et l'annexe comptable seront regroupés dans un rapport annuel qui pourra être consulté sur notre site internet.

Comptant sur votre participation ou le retour de vos pouvoirs, nous vous prions d'agréer, chers actionnaires, l'expression de nos très cordiales salutations.

La Gérance : Société NEF GESTION
Représentée par

Joël Lebossé, directeur général

Énergie Partagée Investissement
SCA à capital variable
RCS Lyon 509 533 527
SIRET : 509 533 527 00016
NAF : 7112B
10, avenue des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin



Rapport de gestion

de la gérance à l'assemblée des associés commanditaires et de l'associé commandité unique

en date du 24 mai 2013 portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2012

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2012, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect des principes comptables de prudence.

Hypothèses de base retenues :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement de méthode ou de réglementation n'est intervenu sur l'exercice 2012.

Présentation du bilan et des comptes

(Article L 232-1 du Code de commerce)

L'exercice considéré a débuté le 1^{er} janvier 2012 et s'est terminé le 31 décembre 2012. Il s'agit du quatrième exercice de notre société.

Le montant total du bilan au 31 décembre 2012 s'élève à 3 865 106 €.

Du fait desancements d'OPTF, l'année 2012 aura été celle d'une forte augmentation du capital de la société qui a augmenté de 2 411 872 € soit de 182 %.

À noter, l'évolution du capital se réalise avec des OPTF successives sur l'exercice 2012, la première commencée en septembre 2011 s'est achevée un an plus tard, la seconde a été validée à compter du 31 octobre 2012 et court sur une période d'un an jusqu'au 1^{er} novembre 2013.

Le compte de résultat au 31 décembre 2012 fait apparaître un résultat comptable négatif d'un montant de - 80 829 €.

Rappelons-nous que le changement de dimension à compter de l'appel public de Énergie Partagée Investissement produit dès 2012 un appel d'air très important pour le développement de nouveaux investissements à venir. C'est ce rythme de développement qui va nous permettre d'atteindre le seuil d'équilibre économique et financier dans les prochaines années.

Nos résultats 2012 sont conformes au modèle économique d'EPI tel qu'il a été conçu à l'origine. En effet, la nature de notre métier d'investisseur fait que la courbe des revenus met plusieurs années avant de rattraper puis dépasser celle des charges de fonctionnement.

Lors du lancement d'un Fonds d'investissement, il est primordial de disposer d'expertises internes pour analyser les demandes d'investissement, alors que le délai de montée en charge des revenus liés aux investissements dans les projets, produit des décalages entre dépenses et revenus les premières années.

Ainsi, même si les demandes en cours sont nombreuses, ce sont tous des projets collectifs et ils sont souvent complexes du fait des nombreuses étapes à franchir avant de commencer à produire de l'énergie. Il est donc naturel que leur finalisation prenne un peu de temps. Aussi, un délai est nécessaire avant que les investissements se réalisent concrètement et que les revenus qui en découlent se fassent sentir dans les résultats de l'exercice.

Bien évidemment, nos premiers investissements productifs dans le domaine du photovoltaïque, antérieurs à cette OPTF, continuent à contribuer aux résultats.

Événements principaux survenus au titre de l'exercice

La Collecte des souscriptions EPI, un pari collectif

Après l'obtention fin septembre 2011 d'un visa de la part de l'Autorité des Marchés Financiers, permettant à Énergie Partagée Investissement de lancer l'Offre au public de titres financiers, il nous restait à faire la démonstration de notre capacité à la transformer en succès collectif.

Une stratégie conjointe a été élaborée en complicité et en complémentarité avec Énergie Partagée Association. Elle visait à diffuser l'information le plus largement possible, et faire en sorte de faciliter la décision de souscrire par ceux et celles qui se déclaraient intéressés. Cette approche avait pour objectif d'organiser les conditions matérielles et opérationnelles du passage à l'acte, celui que vous avez tous fait, celui de souscrire au capital du Fonds.

Les conférences de presse, la présence lors de festivals, de stands sur les sites de manifestations visant un public sensibilisé ou désireux de le devenir, ont été très nombreux. Grâce à vous, le mouvement Énergie Partagée a été très présent dans les colloques, dans les forums et lors de manifestations de toute nature.

Il nous faut souligner l'ampleur de la mobilisation dans les réseaux militants pour la transition énergétique, l'implication des organisations fondatrices et celle des bénévoles pour ensemble :

- promouvoir le projet Énergie Partagée,
- sensibiliser à l'importance de soutenir la production d'énergie renouvelable,
- expliquer comment un placement peut devenir militant et citoyen.

La couverture de presse a été très importante et beaucoup de ceux qui ont souscrit nous ont confirmé avoir connu le projet EPI au travers de plusieurs sources différentes : médias TV, radio et journaux, forums et foires touchant l'énergie ou l'écologie.

Vous êtes nombreux à avoir répondu présent à l'occasion de toutes ces situations de prise de parole, les meilleurs ambassadeurs d'énergie Partagée sont les personnes qui, comme vous, ont été parmi les souscripteurs de cette première année.

Il faut souligner aussi l'implication directe, en temps et en prise en charge de coûts de la part de trois partenaires majeurs de EPI qui ont signé conjointement une invitation personnalisée à souscrire à l'ensemble de leurs membres.

Il s'agit de :

- La société financière de La Nef,
- la SCIC Énercoop
- et la Foncière Terre De liens.

Cet appel a été adressé par envoi postal à plus de 42 000 membres de l'une ou l'autre de ces organisations. Il a produit un effet direct sur le niveau de la souscription pour l'OPTF 2011-2012.

Un résultat très encourageant pour la suite

Close au 26 septembre 2012, l'Offre Publique de Titres Financiers, dont la souscription était ouverte depuis septembre 2011, a finalement permis la levée de 2 615 800 € de capital, souscrit par 1 776 personnes physiques et morales. Le montant moyen de souscription est de 1 500 €.

Sachant que cet appel n'offre aucun avantage fiscal, contrairement aux expériences comparables, le fait d'avoir atteint plus de 87 % de souscription par rapport à l'objectif, doit être considéré comme un grand succès.

À l'échéance de cette souscription, le capital total d'Énergie Partagée se situait à plus de 3,5 M d'€, représentant un potentiel total de projets de 35 millions d'€.

Septembre - octobre 2012 renouvellement de l'OPTF pour une année supplémentaire

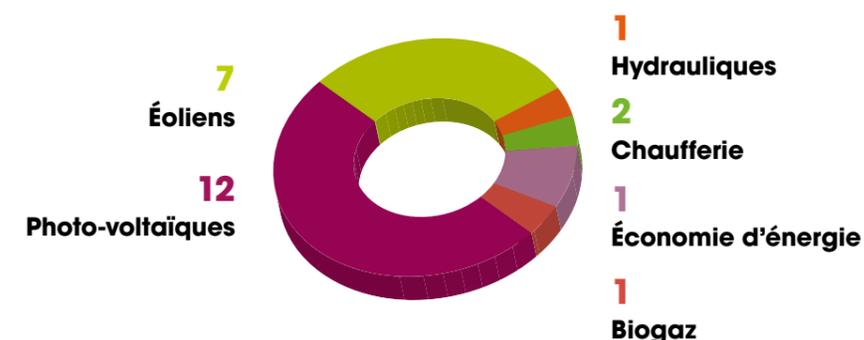
Ce succès et le sérieux avec lequel le travail a été réalisé par tous les acteurs du mouvement Énergie partagée dans la première année d'ouverture à souscription ont certainement contribué à faire la démonstration de la fiabilité du Fonds.

C'est ainsi que nous avons obtenu le renouvellement du visa de l'AMF pour une deuxième année consécutive.

L'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa numéro 12-520 du 26 octobre 2012-10-26 au prospectus de l'opération.

L'augmentation annoncée est de 3 millions d'€ supplémentaires d'ici à la fin octobre 2013.

NATURE DES PROJETS SOUMIS À SOUSCRIPTION



Évolution prévisible et perspective d'avenir

(Article L.232-1 du Code de commerce)

L'accroissement des moyens financiers du Fonds

La réussite de la collecte OPTF de 2011-2012 doit être soulignée comme la démonstration qu'un Fonds citoyen orienté sur les énergies renouvelables peut mobiliser de l'épargne auprès du grand public. Ce succès confirme l'intuition des fondateurs et nous encourage à nous dépasser encore.

Maintenant, le défi va être celui de confirmer ce succès au titre de la seconde OPTF 2012 - 2013.

L'expérience de l'an passé a montré que l'essentiel des souscriptions est intervenu au cours des deux derniers mois avant la clôture de la souscription. Le rythme est allé crescendo à compter du printemps (premiers salons et grandes manifestations), jusqu'à l'échéance de septembre.

Cette année encore, afin de permettre cette montée en puissance d'Énergie Partagée Investissement, nous avons mis en place un plan de communication destiné à mobiliser les autres réseaux partenaires notamment Biocoop, avec qui une opération nationale conjointe avec Énercoop est lancée depuis avril 2013, sans oublier le CLER, Greenpeace, Les Amis de la Terre, WWF, et beaucoup d'autres.

Par ailleurs, nous continuons de travailler à installer nos stratégies de souscription dans la durée. Ainsi, nous allons implanter un réseau d'ambassadeurs pouvant relayer l'information dans les territoires. Ils agiront en lien avec l'ensemble du mouvement Énergie Partagée dont les associations et organismes membres vont très souvent leur servir de relais.

L'association Énergie Partagée continue son travail de structuration du réseau associatif, élément structurant du « mouvement Énergie Partagée », qui va continuer à donner des fruits, avec un élargissement des acteurs impliqués et des relais de promotion de EPI. Après deux ans, ce travail a commencé à donner des premiers effets et ce processus va en s'amplifiant pour les prochaines années.

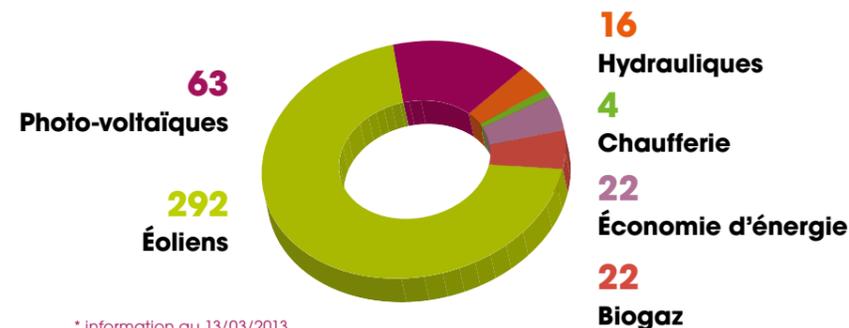
La montée en charge des investissements finalisés

L'autre enjeu des prochaines années pour Énergie Partagée Investissement est de réussir à finaliser les investissements dans les projets selon des délais compatibles avec notre modèle économique.

Au 31 mars 2013, 24 projets sont inscrits sur le site d'Énergie Partagée, des projets qui ont obtenu le label « énergie citoyenne » et sont donc admissibles à une demande de financement de notre fonds.

19 de ces projets sélectionnés ont été fléchés par les souscripteurs EPI pour un montant qui représente 700 000 €, soit 23 % du total des souscriptions. Ils se répartissent en 6 éoliens, 7 photovoltaïques, 1 micro-centrale hydraulique, 2 réseaux de chaleur/biogaz et 1 projet de maîtrise de l'énergie.

NOMBRE DE SOUSCRIPTIONS PAR TYPE DE PROJET*



* information au 13/03/2013

La grande partie des souscriptions soit 2,25 millions d'€ reste ouverte à tous les projets du territoire ce qui laisse une grande marge de manœuvre pour ajuster les financements réalisés aux besoins.

Cependant, les écueils et les délais dans le cheminement de la plupart des projets semblent plus importants que prévu initialement. Certains projets n'aboutissent pas, d'autres voient leur date de mise en œuvre reportée à cause de contraintes administratives, d'augmentation de tarifs de branchement par ERDF qui pèsent beaucoup sur la rentabilité de petits projets, etc.

Enfin, pour beaucoup d'entre eux, la finalisation juridique et financière est une étape difficile pour laquelle tous ne sont pas complètement organisés.

En accord avec la société commanditée et le Gérant, il a donc été décidé de se doter de compétences spécifiques d'accompagnement pour aller au devant des porteurs de projets qui rencontrent ce genre de difficultés et les assister dans la phase de finalisation juridique et financière.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Ouverture d'un poste d'appui technique à la finalisation juridique et financière des projets.

Filiales et Participations

(Article L.233-6 et L.247-1 du Code de Commerce)

Dans le cadre des dispositions légales, nous vous informons :
Nouvelle participation dans la SCIC SARL Plaine Sud Énergies à hauteur de 100 parts
Société Coopérative d'Intérêt Collectif au capital de 25 000 € (variable)
Siège social : BOURGUÉBUS (14540) 2 bd des Nations
Capital détenu par Énergie Partagée Investissement : 40 %

La Société conserve sa participation dans notre filiale :

• La société SORAL 01

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 €
Siège social : VAULX-EN-VELIN (69120), 10, avenue des Canuts 514.955.582. RCS LYON
Capital détenu par la société Énergie Partagée Investissement : 100 %
Résultat de l'exercice 2012 bénéficiaire de 1959 €.

Pour mémoire, notre autre participation dans l'autre filiale en production est :

• La société GiraudAgri Énergie

Sarl au capital de 30 600 €.
Siège social : ST-CYR LES VIGNES (42210) Lieu dit les Sermages
Capital détenu par la société Énergie Partagée Investissement : 53,92 %
Résultat de l'exercice 2012 positif de 20 613 €.

Aliénations d'actions

(Article R 233-19 alinéa 2 du Code de Commerce)

Aucune opération visée au dit article n'a été réalisée au titre de l'exercice écoulé.

Frais de recherche et de développement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été immobilisé au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte d'un montant de - 80 829 euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « report à nouveau », lequel sera ajusté à due concurrence.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme au titre d'amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Délais de paiement des fournisseurs ou des clients

(Article L. 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce)

Par application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, il est présenté ci-après la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance.

Solde	Échéance antérieure à la date de clôture	Règlement à 30 jours ou moins	Règlement à 45 jours	Règlement à 90 jours	Total des clients ou fournisseurs
Fournisseurs	30 672,15 €	33 187,36 €	0,00 €	0,00 €	63 859,51 €
Clients	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €

Notre Commissaire aux comptes, conformément aux articles précités et à l'article D 823-7-1 du Code de commerce, établit dans son rapport général ses observations sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations susmentionnées.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de leur gestion à votre gérant pour l'exercice écoulé.

La Gérance : Société NEF GESTION
Représentée par
Joël Lebossé, directeur général

Rapport du conseil de surveillance d'Énergie Partagée Investissement

établi en mars 2013 pour l'assemblée générale du 24 mai 2013

En prévision de l'assemblée générale du 24 mai 2013, votre conseil de surveillance tient à attirer l'attention des associés sur les points suivants :

RAPPEL SUR LE RÔLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'arrivée de nombreux nouveaux souscripteurs, peut justifier un bref rappel sur le rôle et la composition du conseil de surveillance, rappel pouvant du reste être aussi utile aux actionnaires plus anciens.

Comme son nom l'indique, le conseil de surveillance a pour mission de contrôler la gestion de la société. Il n'a pas de responsabilités dans la dite gestion, mais dispose des mêmes droits de vérification que le commissaire aux comptes. Il doit présenter à l'assemblée générale des actionnaires un rapport dans lequel il relève, s'il y a lieu, les irrégularités ou inexactitudes qu'il a pu déceler. Il lui revient par ailleurs de proposer à l'assemblée générale l'affectation des bénéfices.

Le conseil est composé de 3 à 11 membres élus pour 4 ans, auxquels est joint un membre de droit représentant l'association Énergie Partagée. Bien que les statuts prévoient que l'assemblée générale puisse allouer une rémunération aux membres du conseil sous forme de jetons de présence, l'activité du conseil est jusqu'à présent bénévole.

Pour plus de détails, il faut se référer aux articles 28 à 36 des statuts d'EPI, disponibles sur demande.

Soucieux de son renforcement et de son renouvellement, le conseil de surveillance renouvelle son appel à candidatures, les personnes intéressées étant invitées à se faire connaître auprès de la gérance.

ACTIVITÉS RÉCENTES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Depuis l'assemblée générale de mai 2012, votre conseil de surveillance s'est réuni deux fois (le minimum statutaire), en dernier lieu le 13 mars 2013. Certains pourraient s'étonner d'un ralentissement dans le rythme des rencontres qui étaient effectivement au nombre de cinq lors de la période précédente. De fait, le conseil de surveillance n'a pas eu lieu de se réunir aussi souvent que précédemment, EPI étant effectivement sorti de la période de turbulences qu'elle a connue antérieurement et le démarrage des investissements ayant été plus lent que nous l'espérions. Il faut toutefois souligner qu'une autre réunion était prévue à l'issue de la pause estivale, mais a dû être annulée en raison du changement qui est intervenu dans la gestion d'EPI avec le remplacement de Jean-Pierre Savin par Joël Lebossé.

LE SUCCÈS DE L'OPTF DE 2011, LA SÉRÉNITÉ RETROUVÉE

Au début de l'année 2012, le conseil de surveillance avait souligné que EPI venait de sortir d'une longue période d'incertitudes, voire de dangers. La première offre au public de titres financiers lancée par EPI en était alors à ses débuts et rien n'était encore assuré, car nous ignorions tout de la réaction des investisseurs potentiels après la suppression de toute possibilité de déduction fiscale.

Malgré ce changement de taille, qui enlève toute rentabilité aux placements dans les premières années, les investisseurs ont réagi positivement. À la clôture, le 26 septembre, la collecte totale s'élevait à 2 615 800 €, ce qui fait que cette OPTF peut être considérée comme un succès. Ce succès, EPI le doit d'abord aux efforts déployés par la gérance pour décrocher le visa de l'AMF. Elle le doit aussi à des actions de promotions de l'OPTF auprès des investisseurs potentiels, menées conjointement avec l'Association Énergie Partagée, Énergie Partagée Commandité et leurs composantes ou partenaires, en un mot par le réseau.

L'efficacité de la campagne de promotion lancée ainsi en août 2012 se mesure aux résultats obtenus. Fin juillet 2012, les souscriptions reçues avaient permis de récolter 1 M€ sur les 3 M€ espérés. Après la campagne de promotion intense démarrée à la mi-août, les souscriptions nouvelles parvenues lors du dernier mois, juste avant la clôture, ont permis de recueillir 1,6 M€ supplémentaires.

EPI dispose maintenant d'une trésorerie confortable qui rend impossible des soucis de trésorerie comme ceux connus en 2011, qui avaient menacé son existence même. L'avenir peut donc être envisagé avec sérénité.

La marge de manœuvre sera encore plus grande à l'issue de la deuxième OPTF qui a pu être lancée à l'issue de la première, pour un même montant. Le conseil souligne que la qualité des liens tissés avec les responsables de l'AMF, la bonne image qu'EPI a su alors établir ainsi que la réussite de la première OPTF ont permis d'obtenir le visa de l'AMF sans trop de difficulté dès le 26 octobre 2012, soit un mois seulement après la clôture de l'OPTF précédente. Le conseil ne doute pas que les efforts de promotion qui ont été ou seront faits pour promouvoir ce deuxième appel aux investisseurs porteront leurs fruits, comme la campagne d'août 2012, mais il rappelle que chaque associé peut aussi, à son échelle, se faire l'avocat d'EPI et de son projet citoyen auprès de ses proches.

LES INVESTISSEMENTS À VENIR

À l'expérience, il apparaît que même les projets considérés comme mûrs et exemplaires, comme le projet Bégawatt (Éoliennes en pays de Vilaine) peuvent prendre du retard en raison de difficultés inattendues, toutefois surmontables dans le cas présent. Par ailleurs, même si EPI ne manque pas de projets potentiels (voir liste sur le site Internet <http://energie-partagee.org/>), le problème majeur qui s'est révélé est le manque de projets suffisamment mûrs, prêts à démarrer.

Finalement, l'année 2012 n'a vu le démarrage que de deux nouvelles installations, Giraud Agri Énergie dans la Loire et Plaine Sud Énergie dans le Calvados. Actuellement, les disponibilités confortables d'EPI sont placées dans des conditions qu'on peut juger satisfaisantes dans le contexte actuel du marché, mais une telle situation ne doit être que temporaire.

Le conseil de surveillance ne peut donc qu'approuver la volonté affichée par la gérance de doter EPI de compétences pour aider les initiatives locales à arriver à maturité et à se concrétiser. Il approuve également l'idée de reprendre au besoin le schéma de SORAL 01 pour les projets citoyens dans lesquels les acteurs locaux ont du mal à faire émerger une structure locale de portage.

GESTION ET COMPTES - PROJETS DE RÉSOLUTION

Les comptes d'EPI affichent encore une perte, qui reste raisonnable et normale dans les premières années de vie d'une société. Il est à souligner que cette perte est en partie due à des frais imputables au lancement de la première OPTF, qui normalement auraient dû porter sur l'exercice 2011 mais ont été affectés à celui de 2012 en raison du retard pris par cette opération.

Le conseil de surveillance souligne la gestion rigoureuse et efficace de la gérance. Il exprime des remerciements particuliers à Jean-Pierre Savin qui n'a ménagé ni son temps, ni son énergie, manifestement au prix de sacrifices personnels, pour assurer le démarrage et la survie d'EPI, notamment en se battant avec succès pour le lancement de la première OPTF. La mission de Jean-Pierre Savin a pris fin en octobre dernier et le conseil a déjà pu apprécier les qualités de son successeur, Joël Lebossé, et lui exprime sa confiance.

Le conseil de surveillance appréciant les résultats obtenus, n'ayant relevé aucune irrégularité et estimant que les comptes sont sincères propose à l'assemblée générale **d'approuver les rapports et les comptes qui lui sont présentés, d'approuver les actes de gestion accomplis par le gérant et de lui en donner quitus.**

Au vu de ce qui précède, le conseil de surveillance invite aussi l'assemblée générale **à voter les résolutions qui lui sont soumises.**

Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes annuels

SCA ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SCA ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables retenus pour l'évaluation des titres et des créances sur participation. Nos travaux ont principalement consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon, le 10 avril 2013
Le Commissaire aux Comptes
SEGECO AUDIT RHÔNE-ALPES
Francis BERTHON
Associé

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

sur les conventions réglementées

SCA ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Assemblée Générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.226-2 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.226-2 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.226-10 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En l'application de l'article R.226-2 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. AVEC LA SASU SORAL 01

Nature et objet : Convention de gestion financière rémunérée.

Personne intéressée : NEF GESTION

Montant :

Avances consenties sur 2012 565 075 €

Rémunération des avances 2012 20 811 €

Autorisation : Décision collective du 22 septembre 2009.

2. AVEC LA SARL GIRAUD AGRI ÉNERGIE

Nature et objet : Convention de gestion financière rémunérée.

Personne intéressée : Monsieur Giraud

Montant :

Avances consenties sur 2012 210 392 €

Rémunération des avances 2012 7 245 €

Autorisation : Décision collective du 8 décembre 2009.

Fait à Lyon, le 10 avril 2013
Le Commissaire aux Comptes
SEGECO AUDIT RHÔNE-ALPES
Francis BERTHON
Associé

Bilan Actif [en euros]

	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (I)						
Actif immobilisé	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	222892	74387	148505	95177
		Frais de développement				
		Concessions brevets droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, mat. et outillage indus.				
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon mise en équival.				
		Autres participations	238460		238460	238460
		Créances rattachées à des participations	843523		843523	907962
Autres titres immobilisés		5513		5513	113	
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Total (II)	1 310 388	74 387	1 236 001	1 231 711		
Actif circulant	STOCKS ET EN-COURS	Matières premières, approvisionnements				
		En-cours de production de biens				
		En-cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises					
	Avances et Acomptes versés sur commandes					
	CRÉANCES (3)	Créances clients et comptes rattachés	1000		1000	
		Autres créances	27834		27834	24887
		Capital souscrit appelé, non versé				
		Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités		2600271		2600271	316498	
Charges constatées d'avance						
Total (III)	2 629 105		2 629 105	341 385		
Comptes de régul.	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Écarts de conversion actif (VI)					
Total Actif	3 939 493	74 387	3 865 106	1 573 097		

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

843523

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif [en euros]

	31/12/2012	31/12/2011		
Capitaux propres	Capital social ou individuel	3916500	1423800	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			
	Écarts de réévaluation			
	RÉSERVES	Réserve légale		
		Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves réglementées		
		Autres réserves		
	Report à nouveau	(100134)	(42208)	
	Résultat de l'exercice	(80829)	(57926)	
	Subventions d'investissement			
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	3 735 538	1 323 666		
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
Total des autres fonds propres				
Prov.	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total des provisions			
Dettes (1)	DETTES FINANCIÈRES	Emprunts obligataires convertibles		
		Autres emprunts obligataires		
		Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
		Emprunts et dettes financières divers	35360	174839
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	DETTES D'EXPLOITATION	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75460	74023
		Dettes fiscales et sociales	13349	444
	DETTES DIVERSES	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5400	
		Autres dettes		124
	Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes	129 569	249 430		
Écarts de conversion passif				
Total Passif	3 865 106	1 573 097		
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(80828,55)	(57925,78)		
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	129569	249430		
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				

Compte de résultat [en euros]

			31/12/2012	31/12/2011
	France	Exportation	12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)		75 994	75 994
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		75 994	7 260
	Production stockée			
	Production immobilisée		97 907	112 957
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			
	Autres produits		10 824	12 425
	Total des produits d'exploitation (1)		184 726	132 642
Charges d'exploitation	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		208 186	190 363
	Impôts, taxes et versements assimilés		12 286	524
	Salaires et traitements			
	Charges sociales du personnel			
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations		44 578	24 997
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations			
- sur actif circulant				
Dotations aux provisions				
Autres charges		504		
Total des charges d'exploitation (2)		265 554	215 885	
Résultat d'exploitation			(80 829)	(83 242)

Résultat d'exploitation		(80 829)	(83 242)
Opé. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		34 930
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		34 930
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		4 513
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		4 513	
Résultat financier			30 417
Résultat courant avant impôts		(80 829)	(52 826)
Produits except.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
Charges except.	Sur opérations de gestion		5 100
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		5 100	
Résultat exceptionnel			(5 100)
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices			
Total des produits		184 726	167 572
Total des charges		265 554	225 498
Résultat de l'exercice		(80 829)	(57 926)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			33 001
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Texte des résolutions

soumises au vote de l'Assemblée Générale de la SCA Énergie Partagée Investissement du 24 mai 2013

Texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire

1^{re} résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Gérant, le rapport du Conseil de Surveillance ainsi que le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les dits rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2012 tels qu'il lui ont été présentés faisant ressortir un résultat déficitaire de - 80829 €, approuve les actes de gestion accomplis par le Gérant en 2012 et lui donne quitus de sa gestion.

2^e résolution

Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, l'Assemblée prend acte des termes dudit rapport.

3^e résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2012 en report à nouveau, portant le report à nouveau à un montant déficitaire de - 180963 €.

4^e résolution

L'Assemblée Générale approuve le maintien du montant de l'action à son cours nominal de cent euros (100 €).

5^e résolution

L'Assemblée Générale confère par les présentes, tous les pouvoirs nécessaires, au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales qu'il appartiendra.

Notes explicatives sur les résolutions

1^{re} : Approbation des comptes

Cette résolution permet aux actionnaires de renouveler (ou non) leur confiance aux organes de direction et de contrôle.

2^e : Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions

Cette résolution concerne les conventions qui auraient pu être passées entre la société et la gérance, la commanditée ou du Conseil de Surveillance ou avec une autre société dans laquelle ces mêmes personnes auraient un pouvoir de décision.

3^e : Affectation du résultat

La décision de l'Assemblée de décider de l'affectation du résultat de l'exercice est une obligation. La gérance propose de l'affecter en totalité au report à nouveau, portant ainsi celui-ci à un montant négatif de 180963 €. Le premier exercice bénéficiaire est prévu sur l'exercice 2014.

4^e : Fixation de la valeur de l'action

Les engagements de votre société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de l'obtention du visa 11-419 ont fait ressortir le mode de calcul de la valeur de l'action : actif net/ nombre d'actions. Compte tenu du résultat de cet exercice et de l'impact des précédents, ce calcul reviendrait à une valeur de l'action de 95,38 €. D'autres méthodes de valorisation existent et font l'objet d'un travail actuel et vous seront présentées au cours de l'Assemblée. Néanmoins, afin de ne pas défavoriser les actionnaires actuels par rapport à de nouveaux entrants (qui paieraient alors le cours de l'action plus bas que les actionnaires actuels avec un risque moindre), la gérance propose que l'Assemblée décide de maintenir le cours de l'action à sa valeur nominale actuelle de 100 €.

5^e : Pouvoirs pour formalités (Assemblée Ordinaire)

Après l'Assemblée Générale, les comptes et l'annexe comptable doivent être publiés dans un journal d'annonce légale et déposés auprès du greffe du Tribunal de Commerce accompagnés du texte des résolutions adoptées lors de l'Assemblée.

Programme du 24 mai 2013

L'Assemblée Générale (AG) des actionnaires d'Énergie Partagée Investissement (EPI) société en commandite par actions se déroulera à l'**ENSAM de Cluny**, en Saône et Loire (71) **le vendredi 24 mai 2013 de 11 h 00 à 13 h 00**.

Comme l'an passé, Terre de Liens, la NEF, la Coopérative de Finance éthique, Énergie Partagée Investissement, Énergie Partagée Association et Enercoop notamment organisent leurs AG respectives sur un même week-end à Cluny, et vous proposent à cette occasion de participer à la deuxième édition du **Festival de la Transition**.

Toutes les informations sur le festival (organisations participantes, programme, et infos pratiques) sont dans le programme ci-joint et sur le site dédié :

www.festival-transition.coop

Cette journée d'AG facilitera **les liens entre les différents acteurs du mouvement Énergie Partagée**. L'accueil permettra à tous de se repérer : porteurs de projets, actionnaires, fondateurs, salariés, etc. et de favoriser les échanges tout au long de cette journée et du Festival de la Transition, pour celles et ceux qui resteront à Cluny.

Après les aspects très formels de l'AG d'EPI, nous vous invitons à un déjeuner en compagnie des autres acteurs du mouvement Énergie Partagée qui sera suivi par un Forum ouvert et informel de discussions.

L'Assemblée Générale formelle d'Énergie Partagée Association se déroulera de 16 h 00 à 17 h 30 dans la continuité de cette journée. Elle est **ouverte à tous**, mais seuls les adhérents détiennent un droit de vote.

Comptant sur votre présence, nous vous remercions de vous inscrire sur le site Internet d'Énergie Partagée (www.energie-partagee.org) ou de retourner le bulletin de participation **avant le 15 mai 2013**.

À NOTER

Samedi 25 mai 2013, de 10h00 à 12h00, sous le chapiteau aura lieu la conférence-débat : « La transition énergétique en France, quelle place pour les citoyens ? », avec Énergie Partagée, Enercoop, la Région Bourgogne, Rescoop et Michel Maya (Maire de Tramayes).

10 h 15

Accueil des actionnaires d'Énergie Partagée Investissement

- Signature des feuilles de présence
- Décompte des pouvoirs

11 h 00

Assemblée Générale Ordinaire d'Énergie Partagée Investissement

13 h 00

Déjeuner partagé avec les membres d'Énergie Partagée association

14 h 30 – 16 h 00

Forum : Énergie Partagée... en mouvement !

Discussion libre autour du mouvement Énergie Partagée et de ses perspectives, présentation et témoignages de projets réalisés et en cours de financement, boîte à idées, etc.

16 h 00 – 17 h 30

Assemblée Générale Ordinaire d'Énergie Partagée Association

- Accueil des adhérents et auditeurs libres
- Rapport moral et présentation des activités
- Rapport financier
- Élections au Conseil d'Administration

Accès

Train

Gare SNCF (TGV) de Mâcon Centre et Mâcon Loché

Voiture

Par l'A6 (Paris-Marseille), sortie Mâcon-Sud

Par l'A40 (Mâcon-Genève), sortie Mâcon

Par l'A406 (Moulin-Bourg en Bresse), sortie Mâcon-Sud

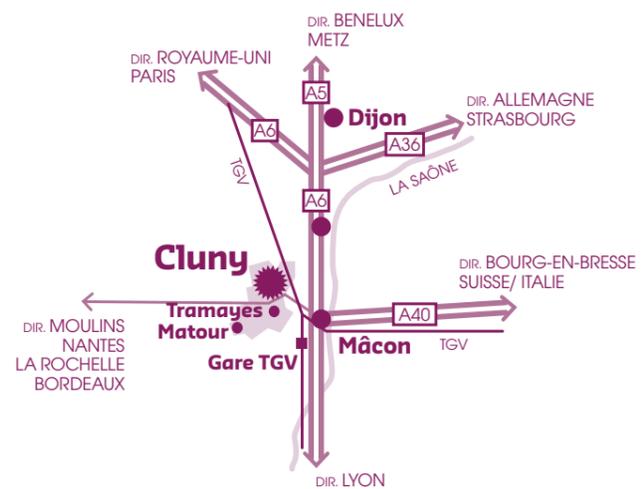
Par la RCEA (Route Centre Europe Atlantique), sortie Cluny

Parking mis à disposition : parking du boulodrome, rue porte de Paris (proche Cluny Séjour)

Bus

Reliant les gares SNCF (TGV) de Mâcon Centre et Mâcon Loché à Cluny

Plusieurs dessertes par jour - informations accessibles depuis le site Internet du festival (www.festival-transition.coop)





**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

Renseignements

tél. 0811 25 00 16 (prix d'un appel local)
contact@energie-partagee.org
www.energie-partagee.org



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**
L'INVESTISSEMENT
CITOYEN

Énergie Partagée Investissement

10 avenue des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin